



BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 22 septembre 2026

Procès-Verbal N°2 / 2026-2027

PRESIDENT : Pierre BOURDET.

PRESENTS : Béatrice LATAPIE-BOULOC, Bernard BORG, Annie CLUZEL, Clarisse FERRER, Patrick MARITAN, Grégory PASSENEAU.

INFORMATIONS LIMINAIRES :

*Les décisions du Comité de Direction ou **du Bureau du District**, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication dans le respect des conditions de forme et de fond de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

La réunion est ouverte par le Président à 18h30.

1- VALIDATION PV N°1 en date du 24/08/26 :

- Le PV N°1 en date du 24/08/2026 est validé par les membres du Bureau.

2- REVISION FICHES DE POSTE DES SALARIES :

Cette organisation assure la lisibilité des missions de chacun et optimise les compétences de l'équipe au service des clubs.

La mise en place des nouvelles fiches de missions pour application, est fixée au 1^{er} octobre 2026.

3- REUNION EVALUATION CONVENTION AVEYRON / LOZERE le 23/09/26 :

Une réunion de travail est programmée avec l'antenne LOZERE, le Président du District du GARD, le Président du District de l'AVEYRON et la présence de membres des trois bureaux le 23/09/26 concernant la convention AVEYRON/ LOZERE. Des pistes de réflexion devront être partagées pour construire des orientations lisibles.

4- FORMATION ARBITRE ASSISTANT :

La première démarche n'étant pas un succès, il convient de réfléchir à la mise en place d'une alternative qui fédère et attire les Arbitres Assistants.

Une piste sera de faire ces formations localement au plus proche des clubs, en la présence de Marie GILLOUX, Conseillère en arbitrage.

5- DIVERSES VALIDATIONS :

- Dans le cadre du développement du Football féminin, les membres du Bureau valident à titre exceptionnel à l'US REQUISTA -PARELOUP de se mettre en entente avec le Groupement EFC 88 pour les équipes suivantes en Foot à 8 Féminines :

- U12F/U13F
- U14F / U15F
- U16F/ U18F

- Validation / Demandes de dérogation du Club de FC COMTAL :

→ Dérogation concernant JABOIN Elio, Licence N° 9602871838, né en 2011 (U16) pour jouer en U15.

Suite à l'étude du dossier, les membres du CODIR valident que le joueur JABOIN ELIO né en 2011, évolue en catégorie U15 pour la Saison 2026- 2027, malgré sa catégorie d'âge normalement supérieure. Le club sera informé par la Secrétaire Générale.

→ Dérogation concernant LUNANGO Antonio Licence N° 9605704738, né en 2009 (U18) pour jouer en U15.

Suite à l'étude du dossier, des éléments complémentaires sont nécessaires pour prendre une décision. Le club sera informé par la Secrétaire Générale.

6- DIVERS :

- Dispositif Nxt Gen Coaches : Programme de formation destiné aux jeunes joueuses âgées de 14 à 18 ans non engagées dans un parcours de formation, ni détentrices d'un diplôme fédéral. La 3ème édition est lancée sur la Saison 2026-2027.

Ce dispositif est intégralement pris en charge par la FFF, sans coût pour les participantes, ni pour les clubs.

- A l'occasion de la réunion des clubs de D1 VOLKSWAGEN et D2 IAD Championnat Senior en date du jeudi 10 septembre 2026, une question a particulièrement retenu notre attention. Elle concerne les horaires des matchs dans les périodes de canicule, des matchs ayant eu lieu sous de très fortes chaleurs.

→ Un groupe de travail sera mis en place sur la base du volontariat. Un mail vous sera envoyé prochainement.

La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 20h15.

La Secrétaire Générale,


Béatrice LATAPIE-BOULOC

Le Président,


Pierre BOURDET.